

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_4_8**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 28

Votants : 34

Objet : Economie
Dispositif ACP - Action
Collective de soutien à
l'artisanat et commerces
de Proximité

L' an deux mille vingt trois, le mardi 18 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 11 Avril 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Pouvoirs :

Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame MICOU Corine a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Madame GOURMELON Catherine

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Madame CHAUSSERAY Francine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Le dispositif Action Collective de Proximité -ACP- d'une durée de 3 ans est mis en place par la Région à l'échelle du PETR pour aider certaines entreprises au statut de TPE . Il se traduit par une aide à destination des TPEs ne disposant pas de trésorerie suffisante et viendrait remplacer le programme FISAC arrêté depuis février 2022.
Le seul dispositif encore en action est le Fonds Gâtine Initiative permettant l'octroi de prêts à taux zéro.

Pour lancer ce dispositif, et définir l'enveloppe financière, il est nécessaire :

- D'établir en amont, un diagnostic économique à l'échelle du PETR,
- De mettre en place un règlement d'attribution fixant les critères d'attribution pour les TPEs bénéficiaires (3 à 5 secteurs d'activités max) : filières, spatialisation, digitalisation + autres thématiques (transmission/reprise, recrutement, transition écologique, etc.).

La région s'engage à verser 1 € quand le territoire accorde 1 €.

La stratégie de développement du dispositif ACP est la suivante :

Stratégie Dispositif Action Collective de Proximité	Région	Plafond Région	PETR	
Diagnostic stratégique "économique" de territoire	50%	30 000	50%	
Soutien à l'investissement collectif				
Bilan Conseil Individualisé Obligatoire avant Investissement	50%	1 500	50%	Le % sera défini dans le règlement
Investissement Productif	30%	75 000		Le % sera défini dans le règlement
Stratégie Collective				
Actions Collectives et animation de réseau	40%	100 000		Pour les collectivités
Actions Collectives et animation de réseau	40%	20 000		Pour les clubs d'entreprises ou associations

La Communauté de communes est invitée à émettre un avis sur l'opportunité de mettre en place ce dispositif et ce, avant le 15 mai 2023.

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu sa compétence Développement économique et les différentes zones d'activité maillant le territoire de la Communauté de communes Val de Gâtine

Considérant le dispositif économique régional intitulé Action Collective de soutien à l'artisanat et commerce s de proximité -ACP d'aides aux Très Petites Entreprises engagé par la Région Nouvelle-Aquitaine

Considérant la réflexion menée par les Communautés de communes du territoire et le Pays de Gâtine pour activer ce dispositif en Gâtine

Considérant l'arrêt du programme FISAC

Considérant l'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine à verser 1 € quand le territoire accorde 1 €, après validation des objectifs et au regard de la stratégie de développement du dispositif ACP

Considérant la volonté de soutenir les TPE de l'artisanat et les commerces de proximité du territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **à l'unanimité émet un avis favorable à la mise en place du dispositif ACP.**

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 18/04/2023
Publié le 20/04/2002
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



[Signature]